

Mémento

Premier logement – Budget

Quelles sont les limites du budget? Le calculateur de budget Raiffeisen permet d’y voir plus clair. Voici les coûts auxquels il faut s’attendre lors d’un déménagement:

- **Loyer:** le loyer ne devrait pas excéder le tiers des revenus nets mensuels disponibles. Si le budget prévu ne suffit pas pour couvrir les frais occasionnés par un propre logement, il vaut mieux opter pour une collocation.
- **Caution / dépôt de garantie:** la caution sert au bailleur de garantie, si jamais le locataire laisse le logement en mauvais état ou en cas de défaut de paiement. C’est-à-dire que le bailleur ouvre un compte bloqué au nom du locataire sur lequel ce dernier doit verser un montant déterminé avant de pouvoir emménager. Ce montant est fixé dans le contrat de bail et ne doit en aucun cas excéder trois loyers mensuels. Si le locataire n’a pas les fonds à disposition, il peut aussi conclure une assurance de cautionnement de loyer.
- **Charges:** le montant mensuel des charges prévues pour le chauffage, le ramonage ou le concierge figure dans le contrat de bail ou est inclus de manière forfaitaire dans le loyer: il est versé au bailleur en même temps que le loyer. Attention: si le montant mensuel des charges est fixé trop bas, la différence pour couvrir les frais effectifs occasionnés est facturée au locataire dans le relevé annuel final. Si ce montant est trop élevé, l’excédent lui est remboursé avec effet rétroactif. En revanche, si les charges sont incluses forfaitairement dans le loyer, il n’y a pas de facturation finale. Toute autre charge engendrée doit être réglée directement au prestataire de service concerné: par exemple, les coûts pour la consommation d’eau et d’électricité, pour internet et la télévision ainsi que la redevance obligatoire de radiotélévision (Serafe). Les frais occasionnés par des petites réparations doivent aussi être pris en charge par le locataire.
- **Assurances:** l’assurance ménage et l’assurance responsabilité civile privée sont obligatoires. Grâce à notre partenariat avec la Mobilière, nous t’aidons pour toutes tes questions d’assurances.
- **Aménagement:** certains objets sont indispensables dans tout ménage. Les magasins de bricolage ou de vente et revente comme ricardo.ch et d’autres plateformes similaires nous permettent d’économiser beaucoup d’argent lorsqu’il s’agit d’acheter, par exemple, une table de cuisine, un tire-bouchon, des miroirs ou des meubles à chaussures.
- **Autres frais:** prime et franchises de la caisse d’assurance maladie, transports publics / vélo / voiture, coûts de formation, téléphone mobile, impôts, nourriture, loisirs, animaux domestiques...

Etablir un budget est toujours le meilleur moyen de savoir si l’on peut ou non se permettre d’habiter un duplex de 300m² ou s’il vaut mieux se contenter d’une collocation pour commencer. Le calculateur de budget Raiffeisen, permet d’établir un budget précis en quelques instants. Voici un exemple des coûts mensuels pour un appartement de deux pièces (attention: les loyers varient fortement d’une ville à l’autre!)

Loyer, charges incluses	CHF 1’200.–
Assurance ménage / assurance responsabilité civile privée	CHF 30.–
Eau / électricité	CHF 45.–
Internet et télévision	CHF 70.–
Serafe	CHF 30.–